



# SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

des Instituteurs, Professeurs d'École et P.E.G.C.

Stéphane CHIARELLI  
Secrétaire départemental SNUipp-FSU22  
Sabrina MANUEL  
Co-Secrétaire départementale SNUipp-FSU29  
Guislaine DAVID  
Secrétaire départementale SNUipp-FSU35  
Martine DERRIEN  
Secrétaire départementale SNUipp-FSU56

Madame la Rectrice d'Académie  
96 rue d'Antrain  
CS 10503  
35 705 RENNES Cedex 7

Le 6 avril 2018

Objet : indemnité pour mission particulière  
des enseignants référents pour les usages du numérique

Madame la Rectrice,

Les enseignants référents pour les usages du numérique sont éligibles à une indemnité pour mission particulière, comme le prévoit le décret n°2017-965 du 10 mai 2017.

Or, à ce jour, les enseignants concernés de l'académie de Rennes n'ont pas encore perçu cette indemnité, à la différence d'autres académies.

Nous vous demandons donc, Madame la Rectrice, que les enseignants référents pour les usages du numérique perçoivent cette indemnité dans les meilleurs délais.

Veuillez recevoir, Madame la Rectrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour les quatre sections départementales SNUipp-FSU

Martine DERRIEN